

Motion du conseil d'administration d'IDF Habitat Proposée par la CNL

Le gouvernement vient de décider un coup de rabot sur l'aide personnalisée au logement.

Depuis dimanche dernier est entré en vigueur un décret prenant en compte dans le calcul de l'APL le patrimoine des familles à partir de 30 000 euros, y compris en intégrant dans ce calcul le contenu des livrets A, alors qu'un décret instituant une dégressivité des APL en fonction du montant des loyers, entré en vigueur cet été, a déjà entraîné une baisse de leur montant pour 80 000 foyers.

Cette fois, ce sont 650 000 familles qui sont pénalisées, dont certains locataires situés dans le patrimoine d'IDF Habitat. C'est une attaque directe et délibérée contre le pouvoir d'achat des familles, alors que dans le même temps, l'état verse 2 milliards d'euros chaque année à des propriétaires, des spéculateurs immobiliers via des dispositifs de défiscalisation.

Il s'agit d'une décision inique du gouvernement qui n'a comme objectif que de porter un coup supplémentaire au logement social, au mouvement HLM, de faire de nos cités des ghettos de pauvres, toujours plus pauvres.

C'est insupportable et inexcusable de la part d'un gouvernement qui se devrait d'avoir comme volonté l'équité sociale. Malheureusement, avec entre autres cette décision, nous en sommes très loin.

Le conseil d'administration d'IDF Habitat exige l'annulation de cette décision. Le conseil d'administration d'IDF Habitat apporte son soutien aux associations de locataires qui dénoncent et agissent contre cette mesure et appelle les locataires à la mobilisation pour faire échec et obtenir le retrait de cette décision profondément injuste.

Champigny-sur-Marne, le 28 octobre 2016

Affaire suivie par : Claude HUET
Direction générale
Tél : 01.49.83.61.01
c.hu@idfhabitat.fr

Ministère du Logement et de l'Habitat Durable
Madame la ministre
55, rue Saint Dominique
75007 PARIS

N/Réf : 052 DG/MM

Objet :
Motion votée en Conseil d'Administration

Madame la ministre,

Vous trouverez ci-joint la motion votée par le conseil d'administration d'IDF HABITAT lors de sa séance du 19 Octobre 2016 concernant la récente modification du calcul de l'Aide Personnalisée au Logement.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur général



Claude HUET